

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU MAIRE DE LA COMMUNE DE SAINT-MARCEL

DEC- 31-2024

ACQUISITION D'UN LOGICIEL MÉTIER POUR LA DIRECTION ENFANCE-JEUNESSE-FAMILLE,
CENTRE SOCIAL ORANGE BLEUE

SOCIÉTÉ ABELIUM COLLECTIVITÉ

Raymond BURDIN, Maire de la commune de Saint Marcel,

Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 25 mai 2020 me donnant délégation pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget,

Considérant l'obsolescence du logiciel utilisé par la Direction Enfance-Jeunesse-Famille, il convient de le remplacer par un logiciel qui sera plus adapté à tous les services de la Direction Enfance-Jeunesse-Famille,

Vu la consultation des entreprises,

Vu l'avis de la commission MAPA réunie le 08 avril 2024,

DECIDE :

Article 1^{er} : Est acceptée la signature d'un contrat pour l'acquisition du logiciel métier attribué à la société ABELIUM COLLECTIVITÉ - 4, rue du Clos de l'Ouche, 35730 PLEURTUIT.

Article 2 : Le montant de l'offre s'élève à :

- Logiciels et formation des agents : 36 222 € TTC,
- Maintenance, licence et hébergement : Montant annuel : 4 980 € TTC, pour l'année 2025, puis 5 400 € TTC à partir de 2026.

Article 3 : Le contrat prend effet à compter du 1^{er} octobre 2024.

Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie de Saint-Marcel et le service Gestion Comptable de Chalon-sur-Saône, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Article 5 : Cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif dans le délai de deux mois à dater de sa notification.

Fait à Saint-Marcel, le 04 juin 2024

Le Maire,

Signé : Raymond BURDIN

Pour copie conforme,
Raymond BURDIN
Maire,